

2022 / 2023

INSTITUT NATIONAL
DES ARTS DU MUSIC-HALL

INM

PUBLIC

Toute personne ayant le projet de se professionnaliser dans le secteur de la danse

ADMISSION

Sur dossier et audition

- ▶ Dossier de candidature : compléter le formulaire en ligne avec les pièces demandées (CV, lettre de motivation, photos, vidéos)
- ▶ Audition : Cours techniques classique et jazz ; présentation d'une variation libre jazz ; entretien avec le jury (annonce des admis à la fin de la journée)

DURÉE ET RYTHME

De septembre à mai (580h en centre de formation)

Rythme : lundi, mardi, jeudi et vendredi en centre de formation

EFFECTIFS

De 10 à 16 stagiaires

STATUT

Stagiaire de la formation professionnelle

COÛT

6000 €

Frais d'inscription : 95 €



90%*
des stagiaires
ont obtenu l'EAT

PRÉPA EAT JAZZ

FORMATION TECHNIQUE DU DANSEUR

MÉTIER.S VISÉ.S : PROFESSEUR.E DE DANSE, DANSEUR.SE PROFESSIONNEL.LE

OBJECTIF

L'objectif pour le.la stagiaire est d'acquérir et renforcer les fondamentaux techniques et artistiques de la danse jazz afin d'atteindre le niveau requis à l'Examen d'Aptitude Technique jazz (examen organisé par le ministère de la Culture)

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Interpréter une variation imposée
- ▶ Interpréter une composition personnelle / variation libre
- ▶ Improviser une séquence dansée

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique amateur avancée en danse

VALIDATION

- ▶ Attestation de formation
- ▶ L'EAT Jazz est délivré par un jury habilité par le Ministère de la Culture et de la communication, le candidat doit s'inscrire et se présenter dans l'un des 3 centres nationaux d'examen (selon le lieu de résidence). Après le passage des épreuves, le candidat est admis, admis au rattrapage ou non admis.

LES +

- ▶ Individualisation de la formation et personnalisation des parcours
- ▶ Accompagnement personnalisé dans la préparation aux épreuves de l'EAT jazz

PROGRAMME DE FORMATION

- ▶ **UV1 : Techniques du danseur**
 - ▶ 1.1 - Technique du danseur jazz
 - ▶ 1.2 - Technique du danseur classique
- ▶ **UV2 : Préparation à l'EAT**
 - ▶ 2.1 - Variation imposée
 - ▶ 2.2 - Composition personnelle
 - ▶ 2.3 - Improvisation
 - ▶ 2.4 - Entretien
- ▶ **UV3 : Disciplines complémentaires**
 - ▶ 3.1 - Préparation physique
 - ▶ 3.2 - Street jazz
 - ▶ 3.3 - Culture musicale jazz
 - ▶ 3.4 - Histoire de la danse jazz
 - ▶ 3.5 - Comédie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Évaluations formatives
- ▶ EAT blanc avec un jury extérieur :
 - ▶ Variation imposée d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes maximum, (coefficient 3)
 - ▶ Composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes (coefficient 2)
 - ▶ Improvisation (coefficient 1)
 - ▶ Entretien avec le jury

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Matériels et espaces : Mise à disposition de salles et matériels adaptés à la pratique de la danse, de la comédie et du chant
- ▶ Cours et ateliers collectifs
- ▶ Accompagnement et suivi individualisés
- ▶ Plan individualisé de formation
- ▶ Retour d'expérience des apprenants et leur analyse personnelle du travail accompli

POURSUITES DE FORMATION POSSIBLE

- ▶ Formation au diplôme d'état « professeur de danse »
- ▶ Formation préparatoire à l'apprentissage « Prépa Artiste interprète de Music-hall »
- ▶ Formations artistiques

INSTITUT NATIONAL
DES ARTS DU MUSIC-HALL

INM

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- ▶ Une référente handicap s'assure que les moyens de la prestation de formation soient adaptés aux besoins spécifiques.

LIEU DE FORMATION

74bis, Quai Amiral Lalande
72000 Le Mans

CONTACTS

Institut National des arts
du Music-hall

12 Rue Béranger
72000 LE MANS

Tel : 02 43 80 38 94

Mail : contact@inm-lemans.fr

Informations/inscriptions :
laetitia.faudier@inm-lemans.fr

Formation professionnelle et
continue / référente handicap et
mobilité :

muelle.thouzeau@inm-lemans.fr

EN LIGNE

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



WWW.INSTITUT-NATIONAL-MUSICHALL.COM